



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 MAI 2026**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 27/04/2026

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, ESNAULT Stéphanie, EUGENE Marina, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, JOUET Philippe, LAGLEYZE David, LANDEROIN Brigitte, LAPEYRONIE Yann, MASSON Fabrice, MEAR Séverine, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSE : Rodolphe DRANO donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENT : -

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-43 DU 04-05

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS

Vu l'Article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Monsieur le Maire propose de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la collectivité :

- 4 membres élus par le conseil municipal

- 4 membres nommés par le maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 5 mai 2025

Secrétaire de Séance

Grégory WARY

Le Maire

David LAGLEYZE

